

AIDE EN LIGNE – E-SOLEAU

Le service E-PROCEDURES INPI est destiné à vous assister dans vos démarches en ligne. Les informations saisies sur chacun des écrans ont pour objet de vous identifier et vous permettre d'effectuer des formalités liées aux titres de propriété industrielle ou annexes à des titres de propriété industrielle sur un espace sécurisé.

L'e-procédure « **E-SOLEAU** » permet à toute personne de déposer électroniquement une enveloppe e-Soleau.

Cette page est structurée de façon à suivre les enchaînements des zones du service de dépôt d'une enveloppe e-Soleau. Pour accéder à une zone en particulier, veuillez suivre les liens suivants :

Table des matières

Remarques générales.....	2
1. Initialisation.....	3
Référence.....	3
Utilisation d'une maquette.....	4
2. Intervenants.....	4
Déposants.....	4
Mandataire.....	5
Destinataire.....	5
3. Constitution de l'enveloppe.....	6
Pièces jointes.....	6
Code de restitution.....	10
Option.....	11
4. Vérification de l'enveloppe e-Soleau.....	11
5. Paiement.....	12
Synthèse des redevances.....	12
Choisissez votre mode de paiement.....	13
6. Récépissé.....	14
Récépissé de demande.....	14
Créer une maquette.....	14

Remarques générales

Le service de dépôt en ligne « **E-SOLEAU** » permet à toute personne de déposer électroniquement une enveloppe e-Soleau.

Ce service, disponible 24 heures/24, 7 jours/7, vous permet de déposer vos pièces sous forme de fichiers informatiques dans une enveloppe e-Soleau, qui a pour objet de donner une date certaine à vos créations et de permettre leur conservation dans un système d'archivage électronique à valeur probante pendant une période déterminée.

Pour toute question d'ordre général sur l'enveloppe e-Soleau, vous trouverez des informations à l'adresse suivante : _____.

Si cette demande est votre premier dépôt d'enveloppe e-Soleau, il vous est fortement recommandé de suivre le lien ci-dessus et de suivre l'explication ci-dessous sur chaque étape de la procédure de dépôt en ligne.

Pour toute question complémentaire qui ne trouverait pas de réponse dans la présente aide en ligne ou toute demande d'informations générales concernant les démarches et formalités à accomplir auprès de l'INPI, vous avez également la possibilité de contacter notre service d'information INPI Direct par téléphone au numéro suivant :

0 820 210 211 Service 0,10 € / min + prix appel ou par courriel à contact@inpi.fr.

- A toute étape de votre démarche de dépôt jusqu'au paiement des redevances, si vous remarquez une erreur dans les informations que vous avez renseignées dans les pièces jointes ou dans les taxes que vous devez payer, ou que vous souhaitez contrôler ce que vous avez mentionné auparavant, vous pouvez cliquer sur lien « retour à l'étape précédente » proposé en bas de page :

 [Retour à l'étape précédente](#)

Vous pouvez également, à toute étape de votre démarche de dépôt jusqu'au paiement des redevances, sauvegarder votre demande en cliquant sur le bouton « sauvegarder » proposé en bas de page :



Ce bouton vous permet d'enregistrer le projet de dépôt pour le reprendre ultérieurement. Pour récupérer un projet de dépôt sauvegardé, il suffit de cliquer sur le lien correspondant à votre projet de dépôt dans la rubrique « Mes brouillons » sur le Portail E-PROCEDURES :

MES BROUILLONS

Dépôt eSoleau - Mon dépôt 1 - 18/11/2016



1. Initialisation

Pour effectuer un nouveau dépôt d'enveloppe e-Soleau, il convient de saisir une référence. Vous avez également la possibilité d'utiliser une maquette créée lors d'un précédent dépôt.

1. Initialisation

2. Intervenants

3. Constitution de l'enveloppe e-Soleau

4. Vérification de l'enveloppe e-Soleau

5. Paiement

6. Récépissé

COMMENCER LA PROCÉDURE

Ce service vous permet de dater et de conserver vos créations en ligne.

Référence

Votre référence pour cette demande * :



Utilisation d'une maquette

Nom de la maquette :

ANNULER

VALIDER

Référence

Il vous est demandé de saisir une référence pour votre demande.

La référence sera le nom de votre dossier de dépôt d'enveloppe e-Soleau, qui vous permettra de retrouver votre dépôt parmi vos brouillons.

Elle comprend au maximum 30 caractères parmi les 26 lettres de l'alphabet latin, les 10 chiffres arabes (0, 1, 2, ..., 9), les parenthèses, l'esperluette (&), le dièse (#), le point (.), le tiret bas (_), le trait d'union (-), le signe plus (+) et la barre oblique (/).

* Attention : cette donnée est stockée en clair afin de faciliter les opérations de recherche. Elle ne doit contenir aucun élément confidentiel.

Utilisation d'une maquette

Ce menu vous permet de pré-remplir une partie du formulaire de dépôt d'enveloppe e-Soleau à l'aide d'une maquette que vous aurez préalablement enregistrée, concernant l'identité des déposants.

Pour l'enregistrement d'une maquette : voir [6. Récépissé](#)

2. Intervenants

Déposants

Un dépôt d'enveloppe e-Soleau peut être effectué au nom et pour le compte d'une ou de plusieurs personnes, physiques ou morales.

Le(s) déposant(s) renseigné(s) dans cette rubrique sera (seront) le(s) propriétaire(s) de l'enveloppe e-Soleau.

Déposants -

 Un déposant peut être une personne physique ou morale.

Monsieur Jean DUPONT 

15 rue de la Paix
75001 PARIS-1ER-ARRONDISSEMENT
France

 

 Ajouter un déposant

VALIDER

Par défaut, le titulaire du compte E-PROCEDURES effectuant la démarche de dépôt comme le déposant, mais vous avez la possibilité de supprimer et/ou d'ajouter d'autres déposants à travers ce menu.

Mandataire

Le mandataire est la personne désignée pour représenter le ou les déposants.

Mandataire ✓ ⊖

i Personne physique désignée pour représenter le ou les déposants.

Le mandataire est Aucun mandataire ^
v i

La désignation d'un mandataire n'est pas possible si vous effectuez la démarche de dépôt d'une enveloppe e-Soleau en votre nom et pour votre propre compte, et que vous êtes l'unique déposant.

Dans toutes les autres hypothèses, un mandataire est obligatoirement désigné, et est nécessairement le titulaire du compte E-PROCEDURES effectuant la démarche de dépôt d'une enveloppe e-Soleau. Ainsi, si vous procédez au dépôt d'une enveloppe e-Soleau pour le compte d'un tiers ou pour le compte de plusieurs déposants dont vous faites ou non partie, vous serez nécessairement désigné mandataire.

Dans le cadre d'une démarche effectuée via le compte E-PROCEDURES d'une personne morale, vous avez la possibilité de choisir comme mandataire « vous », en tant que personne physique, ou « votre société ».

Destinataire

Vous avez la possibilité de choisir le destinataire de votre demande pour toute la correspondance avec l'INPI à travers ce menu.



Personne physique ou morale à qui seront adressées les correspondances.

Monsieur Jean DUPONT



1 Rue de la Paix
75001 PARIS-1ER-ARRONDISSEMENT
France

Modifier le destinataire par :

Déposant 3 : Monsieur Jean DUPONT

Dès que cela sera possible, souhaitez-vous que tout ou partie des échanges avec l'INPI s'effectuent de manière électronique pour cette demande ? *

Oui Non

Email du Destinataire

VALIDER

Le destinataire par défaut est « Moi », c'est-à-dire que les correspondances vous seront adressées.

Vous pouvez modifier le destinataire, à l'aide du menu déroulant, par soit :

- l'un des déposants renseignés dans le menu précédent,
- « moi », c'est-à-dire le titulaire du compte E-PROCEDURES effectuant la démarche de dépôt.

* IMPORTANT : Il convient de noter que si le « destinataire » est différent du titulaire du compte E-PROCEDURES effectuant la démarche de dépôt, il ne recevra pas l'accusé de réception de dépôt et ne pourra pas obtenir la restitution de son enveloppe e-Soleau. En effet, ces éléments sont uniquement transmis à l'utilisateur du compte E-PROCEDURES effectuant la démarche de dépôt d'une enveloppe e-Soleau.

Les seules correspondances adressées au « destinataire » seront les correspondances postérieures au dépôt, informant par exemple du caractère imminent de la fin de la période de conservation de l'enveloppe e-Soleau.

3. Constitution de l'enveloppe

Pièces jointes

Ce menu vous permet d'ajouter des pièces jointes sous forme de fichiers informatiques qui seront insérées dans votre enveloppe e-Soleau.



Vous pouvez déposer jusqu'à 3 fichiers dans votre enveloppe e-Soleau. Un fichier ne peut pas excéder 100 Mo.
La totalité des fichiers ne peut pas excéder 300 Mo.

Vous avez la possibilité de joindre jusqu'à 3 pièces jointes en cliquant sur le bouton « + Ajouter pièce(s) ».

Une fois vos pièces jointes ajoutées, vous devez cliquer sur le bouton « Importer une pièce » ou « Importer toutes les pièces » pour que ces fichiers soient insérés dans votre enveloppe e-Soleau.

Si votre fichier n'est pas dans un format accepté par le service, ou qu'il est d'une taille supérieure à 100 Mo, un message d'alerte apparaît.

Si vous avez dépassé le nombre de pièces autorisées mais souhaitez ajouter une nouvelle pièce en remplacement d'une pièce déjà sélectionnée, vous devez nécessairement cliquer sur le bouton « annuler » figurant à côté de la pièce que vous souhaitez retirer.

En cas d'erreur, vous avez la possibilité de supprimer une ou plusieurs pièces jointes initialement importée en cliquant sur la ou les cases figurant à côté de chaque pièce, puis en cliquant sur « supprimer ».

Comme indiqué dans la page « Constitution de l'enveloppe », les formats suivants sont acceptés : .zip, .tar, .jar, .pdf, .gif, .png, .jpeg, .jpe, .jpg, .tiff, .tif, .svg, .mp3, .mp4, .m4v, .m4a, .aif, .aiff, .flac, .ogg, .ogv, .wav, .dv, .mpg, .mpeg, .m1v, .m2v, .mj2, .mjp2, .mkv, .xml, .log, .csv, .txt, .u3d, .x3d.

Vous trouverez ci-après la description complète de ces formats :

Type de format	Extension	Version	Type MIME	Identifiant Pronom (PUID)
Format généraliste	.zip	toutes versions	application/zip	x-fmt/263
	.tar	toutes versions	application/x-tar	x-fmt/265
	.pdf	PDF/A-1a et A-1b	application/pdf	fmt/95, fmt/3
		PDF/A-2a et A-2b	application/pdf	fmt/476, fmt/477
		PDF/A-3a et A-3b	application/pdf	fmt/479, fmt/480
		PDF supérieur à la version 1.4	application/pdf	fmt/18, fmt/19, fmt/20, fmt/276
	.xml	version 1.0	text/xml application/xml	fmt/101,fmt/120, fmt/121
	.log	toutes versions	text/x-log	x-fmt/62
	.csv	toutes versions	text/csv	x-fmt/18
.txt	toutes versions	text/plain	x-fmt/111,	

				x-fmt/62	
	.jar	toutes versions	application/java-archive	x-fmt/412	
Format audio	.mp3	toutes versions MP3 (Moving Pictures Expert Group MPEG-1 layer-3, MPEG-2 layer-3)	audio/mpeg, audio/MPA, audio/mpa-robust, audio/mp3	fmt/134	
	.mp4 / .m4v / .m4a	version 1.2 Format Mpeg-4 contenant uniquement un flux audio au format AAC (Advanced Audio Codings)	audio/aac, audio/aacp, audio/x-aac, audio/x-m4a, audio/x-m4p, audio/x-m4b, audio/mp4, audio/mp4a, audio/mp4a-latm, audio/mpga, audio/mpeg4-generic, audio/3gpp, audio/3gpp2	fmt/199	
	.aif / .aiff	version 1.2			fmt/414
		version 1.2.1 Format audio contenant uniquement un flux PCM / AIFF PCM (Audio Interchange File Format)	audio/x-aif, audio/x-aiff		fmt/414, x-fmt/135, x-fmt/136
	.flac	FLAC 1.2.1 (Free Lossless Audio Codec) / Format audio compressé sans perte.	audio/ogg, audio/flac, audio/x-flac		fmt/279
	.ogg / .ogv	OGG Vorbis (Format OGG) / Format conteneur ogg contenant un flux audio au format Vorbis.	audio/ogg, application/ogg		fmt/203, fmt/944, fmt/945, fmt/946, fmt/947, fmt/948
	.wav	versions 0 à 2 PCM Encoding, 2 Generic, PCM WAVEFORMAT	audio/vnd.wave, audio/wav, audio/wave,		fmt/141, fmt/6, fmt/703, fmt/704, fmt/705

		WAVE (WAVEform audio file format) / Format audio contenant uniquement un flux PCM.		
		BWF (Broadcast Wave Format)	audio/x-wav	fmt/527
Format image	.gif	toutes versions	image/gif	fmt/3, fmt/4
	.png	versions 1.0 à 1.2	image/png	fmt/11, fmt/12, fmt/13
	.jpeg / .jpe / .jpg	versions 1.00 à 1.02	image/jpeg	fmt/42, fmt/43, fmt/44
	.tiff / .tif	versions 2.0 à 2.2	image/tiff	fmt/353, x-fmt/399, x-fmt/388, x-fmt/387, fmt/155, fmt/154, fmt/153
	.svg	versions 1.0 à 1.2	image/svg+xml	fmt/91, fmt/92, fmt/413, x-fmt/109
	.x3d	version 3.0 à 3.3		fmt/579, fmt/580, fmt/581, fmt/582
	.u3d	toutes versions		fmt/702
Format vidéo	.mp4	MPEG-4 AVC (Moving Picture Experts Group) / Conteneur au format MPEG-4 contenant un flux video h.264 (appelé également AVC) sans aucun autre flux.	video/mp4	fmt/199
	.dv	toutes versions DV (Digital Video)	video/dv	x-fmt/152
	.mpg / .mpeg / .m1v / .m2v	toutes versions MPEG-1, MPEG-2 (MPEG-1 part 2 (MPG, MPEG) MPEG-2 part 2 (H.262))	video/mpeg	fmt/649 fmt/640
	.mj2 / .mjp2	toutes versions MJPEG 2000 (Motion JPEG 2000)	video/mj2	fmt/337

	.mkv	MKV AVC/FLAC (Matroska) / Conteneur Matroska contenant un flux video h.264 et un flux audio au format flac.	video/x-matroska, audio/x-matroska	fmt/569
		version 1-4		fmt/569
	.ogg / .ogv	OGG Theora/Vorbis / Format conteneur ogg contenant un flux video au format Theora et un flux audio au format Vorbis.	video/ogg, audio/ogg, application/ogg	fmt/203, fmt/945

Des contrôles sont effectués par l'interface sur le format précis et réel des pièces que vous déposez. Pour que votre dépôt soit accepté, vos documents doivent respecter les formats listés dans le tableau.

De plus, votre fichier ne doit pas être verrouillé par mot de passe, ni vide (0 octet).

NB : si le format de fichier que vous voulez déposer dans votre enveloppe e-Soleau n'est pas accepté, vous devez le convertir dans un des formats acceptés tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus (par exemple en les déposant à l'intérieur d'un .zip ou d'un .tar).

Code de restitution

Code de restitution



Veuillez renseigner la réponse à la question secrète de votre choix.
Conservez bien votre réponse : elle sera nécessaire à la restitution de votre enveloppe e-Soleau.

Question secrète * :

⌵



Vous devez ici choisir une « question secrète » et renseigner la réponse à cette question.

Cette réponse constituera le code de restitution qui permettra à l'utilisateur d'obtenir la restitution de l'enveloppe e-Soleau.

***IMPORTANT** : Il est impératif de conserver la réponse à la question secrète ; elle sera nécessaire pour obtenir la restitution de votre enveloppe e-Soleau.

Option

Option



Vous pouvez étendre la durée de validité de votre enveloppe e-Soleau en cochant la case « prorogation immédiate ».
Pour information, la validité du dépôt seul est de 5 ans.
Avec l'option de prorogation immédiate, la validité du dépôt est de 10 ans.

Durée de conservation : Prorogation immédiate

L'option de prorogation immédiate permet d'étendre, dès le dépôt, la durée de validité et de conservation de l'enveloppe e-Soleau. Ainsi, avec l'option de prorogation immédiate, la validité du dépôt sera de 10 ans.

Il existe également une procédure de prorogation qui permet de proroger la durée de validité et de conservation de l'enveloppe e-Soleau à tout moment durant sa période de conservation.

***IMPORTANT** : En cliquant sur la case « prorogation immédiate », l'utilisateur devra, dès le dépôt, payer une redevance complémentaire équivalente à la redevance de dépôt.

4. Vérification de l'enveloppe e-Soleau

Cette page vous montre une synthèse des pièces jointes (« documents importés ») et des informations renseignées dans la page « Constitution de l'enveloppe ».

Avant de passer à l'étape suivante, vous devez cocher la case « Je valide les informations ci-dessus ».

Option retenue

Prorogation immédiate :

Oui

Je valide les informations ci-dessus.

 [Retour à l'étape précédente](#)

ANNULER

SAUVEGARDER

VALIDER

***IMPORTANT** : Vérifiez que les informations mentionnées sur cette page correspondent bien à votre dépôt.

5. Paiement

Cette page vous montre une synthèse des redevances dues et vous propose des moyens de paiement sécurisé acceptés par l'INPI, le paiement par carte bancaire et le paiement par prélèvement sur compte client ouvert auprès de l'Agence comptable de l'INPI (réservé aux professionnels).

Synthèse des redevances

Un tableau faisant la synthèse des redevances à payer est affiché.

Il mentionne notamment la redevance de dépôt initiale, et, le cas échéant, les redevances complémentaires en cas de dépôt d'une taille supérieure à 10 Mo ainsi que la redevance de prorogation immédiate.

Synthèse des redevances

Prestation	Tarif	Quantité	Total
Dépôt e-Soleau (de 0 à 10 Mo)	15.00	1	15.00 €
Complément Dépôt e-Soleau (par tranche de 10 Mo supplémentaires)	10.00	1	10.00 €
Prorogation du dépôt e-Soleau (de 0 à 10 Mo)	15.00	1	15.00 €
Complément de Prorogation e-Soleau (par tranche de 10 Mo supplémentaires)	10.00	1	10.00 €
TOTAL À PAYER			50.00 €

Choisissez votre mode de paiement

Paiement par carte bancaire

Choisissez votre mode de paiement

Carte bancaire

Compte client INPI



VALIDER

Paiement par compte client

Choisissez votre mode de paiement

Carte bancaire

Compte client INPI

Identifiant *

Mot de passe *

VALIDER

Pour le paiement par compte client, il est nécessaire de rentrer votre numéro de compte client ainsi que le mot de passe qui vous a été fourni lors de l'ouverture du compte.

Dans les deux cas, il vous suffit alors de cliquer sur le moyen que vous souhaitez utiliser et cliquer sur « valider ».



Le bouton « Payer » apparaît. Il vous suffit de cliquer dessus.

6. Récépissé

Récépissé de demande

Vous recevrez quelques minutes après le dépôt un courriel de confirmation de dépôt d'une enveloppe e-Soleau vous invitant à aller sur votre espace personnel pour récupérer votre récépissé (qui correspond à un accusé de réception) ainsi que votre archive, qui constitue votre enveloppe e-Soleau.

***IMPORTANT** : Vérifiez que le contenu du récépissé coïncide avec ce que vous avez envoyé (pièces déposées...) et conservez soigneusement votre récépissé de dépôt, il est la preuve du dépôt de votre demande.

Créer une maquette



CRÉER UNE NOUVELLE MAQUETTE À PARTIR DE CETTE DEMANDE

Ce bouton vous permet de créer une maquette contenant certaines informations que vous avez déjà indiquées durant votre démarche afin de les réutiliser rapidement lors de futurs dépôts d'enveloppes e-Soleau.

Seules les informations relatives aux intervenants peuvent être conservées.